

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/289  Paraphe : FS
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <i>Délibération n°DC2017/100</i>	

**Nombres de membres :** Le neuf octobre deux mille dix-sept, à 19h30, le  
**En exercice : 124** Conseil Communautaire, dûment convoqué, se  
**Présents : 73** réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis  
**Votants : 83 (dont 10 pouvoirs)** SIGNORET  
**POUR : 82 (98.80%)** Date de la convocation : 29/09/2017  
**CONTRE : 00 ( %)** M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.  
**ABSTENTION : 01 (1.20 %)**

**Ayant pouvoir de vote :** Mesdames BAUDART Martine, BEGNY Agnès, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, GERARD Brigitte, JACQUET Ghislaine, LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, NOIRANT Louissette, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, SEMBENI Anne et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, BESANCON Tony, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLSON Dominique, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DELABRUYERE Eric, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, GIRONDELOT Bernard, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, JUILLET Bruno, LACATTE Jean-Michel, LAHOTTE Hervé, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT CHAUVET Pierre, LESOILLE Patrick, MACHINET Xavier, MALVAUX André, MALVAUX Frédéric, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MEENS François, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MORELLE Christian, NICOLITCH Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RENARD Damien, RICHELET Jean-Pol, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, THIERY Pierre, THOREL Dominique, VALET Bruno.

**Représentés :** Mesdames BECHARD Isabelle donne pouvoir de vote à M. JUILLET Bruno, DEVER Marie-Hélène donne pouvoir de vote à M. ADIN Michel, LENFANT Maryvonne donne pouvoir de vote à Mme BEGNY Agnès, PAYEN Françoise donne pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, ROGER Magali donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique et Messieurs BEBIN Patrick donne pouvoir de vote à M. SINGLIT Benoît, BROUILLON Patrick donne pouvoir de vote à M. MEIS Michel, CARRE Joël donne pouvoir de vote à Mme SEMBENI Anne, MATHIAS Frédéric donne pouvoir de vote à M. POTRON Francis, MASSON Jean-Philippe donne pouvoir de vote à M. ETIENNE Philippe.

### OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'art. 2312-1 et suivants ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Finances et contrôle de gestion lors de sa séance du 21 septembre 2017 ;

Considérant que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Considérant la demande de M. le comptable publique portant la passation de non-valeur sur le budget général ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **ACCEPTE** les non-valeurs qui concernent l'ancien budget annexe CERFE en raison de pièces justificatives absentes, ainsi que celles concernant des locataires partis depuis longue date et pour lesquels la dette restante est faible et les retours d'OTD bancaires négatifs, telles que figurant ci après :

RECAPITULATIF PAR ANNEE	
Année	Montant
2002	46,5
2003	152
2004	246,76
2005	1067,6
2006	468,15
2008	25,5
2009	39
<b>TOTAL</b>	<b>2045,51</b>

CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

  
Le Président,  
Francis SIGNORET